

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Séminaire sur les Gens du voyage organisé par la Défenseure des droits avec l'appui de la Fnasat

En juillet 2021, l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) a rendu publique la version française de son enquête sur la situation des Roms et des Gens du voyage dans six pays européens, ainsi qu'une synthèse sur la situation française.

Par ailleurs, le gouvernement a sollicité la Défenseure des droits pour apporter une contribution à la redéfinition du volet Gens du voyage de la future stratégie nationale d'inclusion des Roms. Cette stratégie doit être remise par la France à la Commission européenne avant la fin de l'année 2021.

C'est dans ce contexte et avec l'appui de la Fnasat que la Défenseure des droits a organisé un séminaire le 7 juillet 2021. Cette rencontre a réuni la Dihal, la CNCDH, la Dilcrah, des associations et des chercheurs.

La Défenseure des droits a rappelé l'importance que les Gens du voyage et les associations saisissent l'institution dans une perspective

de lutte contre les discriminations. En effet, le constat est opéré d'un nombre très insuffisant de saisines, au regard de la diversité des problématiques et du nombre supposé de situations. La saisine est tout à la fois un levier d'intervention et un indicateur de l'ampleur des discriminations.

Pour ce faire, la Défenseure des droits a annoncé la publication d'un guide à l'usage des Gens du voyage, relatif aux droits et aux modalités de saisine, mais aussi aux voies de recours juridictionnelles.

Si les échanges ont abordé l'ensemble des difficultés rencontrées par les Gens du voyage, les débats ont majoritairement porté sur les obstacles liés à l'habitat, sur les effets de relégation de trop nombreuses aires d'accueil, ainsi que sur des constats d'insalubrité.

Par ailleurs, les freins à l'accès à l'assurance de la caravane comme habitation ont été une nouvelle fois

soulignés et la Défenseure de droits a confirmé que ce dossier était actuellement travaillé par l'institution.

À cette occasion, la CNCDH s'est prononcée pour une révision du corpus juridique appliqué aux Gens du voyage, notamment pour reconnaître la caravane comme logement.

Afin d'actualiser ces débats et de suivre les avancées, la tenue d'un nouveau séminaire a été annoncée pour l'année 2022.

1. Belgique, France, Irlande, Pays-Bas, Suède et Royaume-Uni. https://fra.europa.eu/sites/default/files/fra_uploads/fra-2020-roma-travellers-six-countries_fr.pdf

2. Recommandation 2021/C 93/01 de la Commission européenne. Le terme Roms doit ici être entendu dans l'acception large de la Commission européenne : "Rom" est un terme qui englobe un large éventail de populations d'origine Romani, telles que les Roma, les Sinti, les Kale, les Romanichels et les Boyash/Rudari. Le terme inclut également les populations Ashkali, Egyptiens, Yenish, Dom, Lom, Rom et Abdal, ainsi que les populations nomades, tels que les populations de Voyageurs et les populations reconnues sous le terme administratif "gens du voyage". Ce terme inclut également les personnes se reconnaissant comme Gitans, Tsiganes ou Tziganes, sans renier les spécificités qui leur sont propres.

COMMISSION NATIONALE CONSULTATIVE DES GENS DU VOYAGE

Réuni le 30 juin 2021, son président a présenté les principaux axes de travail de la Commission

La Commission nationale consultative des gens du voyage (CNCGDV) a été créée en 1992 dans l'objectif initial d'étudier les problèmes spécifiques que connaissent les gens du voyage et de faire au Premier ministre les propositions de nature à les résoudre, en vue d'assurer une meilleure insertion de cette population dans la communauté nationale.

Comme suite à une concertation, le décret n°2015-563 du 20 mai 2015 a redéfini le périmètre de compétence de la Commission, chargée d'étudier les questions relatives aux Gens du voyage, en particulier celles en lien avec leur mode de vie mobile, et de faire des propositions pour garantir l'accès à l'ensemble de leurs droits.

Dotée d'une compétence consultative sur les projets de textes législatifs et réglementaires, elle peut être saisie par les membres du gouvernement, mais également par son président ou par un tiers de ses membres. De sa propre initiative, elle peut proposer aux pouvoirs publics les mesures qui paraissent de nature à améliorer la situation des Gens du voyage.

L'Unisat et l'Unagev étaient membres de cette Commission et la Fnasat y est aujourd'hui représentée par son président. En fonction de l'ordre du jour, des membres de la Fédération ou des partenaires d'action y ont régulièrement été invités. Elle est actuellement présidée par Dominique Raimbourg, dont le mandat

a été reconduit par un décret du 10 mars 2021.

Après une période de latence, dans l'attente de la nomination de son président, la Commission s'est réunie le 30 juin 2021. À cette occasion, son président a présenté les principaux axes de travail de la Commission : accueil et habitat, statut de la caravane, éducation, scolarisation, santé, domaine mémoriel, valorisation des bonnes pratiques.

Pour rappel, dans son avis 2021-01 du 7 février 2020 la Commission a réaffirmé la nécessité de voir la résidence mobile reconnue comme tout ou partie de logement, appelant nécessairement une évolution du statut juridique de la résidence mobile.